

**740 - Aménagement de l'espace rural -
Propositions financières - Budget primitif 2017**

Rapport n° CD/2016/177

Service Chef de file :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

Service(s) associé(s) :

L3 - Laboratoire Départemental d'Analyses

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2017 au titre de l'aménagement de l'espace rural.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
74010	F	Laboratoire départemental d'analyses - Santé animale	841 960.00	661 300.00
74020	F	Soutien et développement de l'agriculture	547 160.00	308 000.00
74020	I	Soutien et développement de l'agriculture	- *	- *
74030	F	Aménagement de l'espace rural	52 800.00	0.00
74030	I	Aménagement de l'espace rural	450 000.00	984 758.39
TOTAL			1 891 920.00	1 954 058.39

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles. (cf rapport Budget Primitif 2017 synthèse)*

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
74020	I	Soutien et développement de l'agriculture	- *	- *
74030	I	Aménagement de l'espace rural	155 000.00	260 000.00
TOTAL			155 000.00	260 000.00

L'agriculture est une composante structurante du dynamisme des territoires du Bas-Rhin. Il est essentiel de conserver une agriculture bas-rhinoise dynamique, vivant de son travail afin de préserver l'emploi agricole direct et celui induit dans les industries agro-alimentaires.

Le Département souhaite que les Bas-Rhinois puissent avoir accès à une alimentation de qualité et locale. Cela passe nécessairement par un soutien au maintien de la diversité des productions animales et végétales, à la restructuration et la modernisation des outils de production, en particulier par l'aménagement foncier, ainsi que par la vigilance sanitaire pour offrir les meilleures garanties aux consommateurs.

74010 - Laboratoire départemental d'analyses - Santé animale

Le laboratoire départemental d'analyses apporte son expertise en matière de service public dans la gestion des risques et des crises dans les domaines de la santé animale, l'hygiène alimentaire et la santé des végétaux. Il accompagne les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leur compétence par la formation, le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène par les audits et le conseil.

Le Département soutient le Groupement de Défense Sanitaire d'Alsace dans sa mission sanitaire pour la surveillance et l'éradication des maladies à incidence économique. En effet, ce dernier intervient au niveau de la santé publique à travers la gestion des prophylaxies obligatoires, ainsi qu'au niveau économique pour le mouvement des animaux lors des transactions commerciales.

Il est proposé un montant de 260 000 € pour subventionner les mesures de prophylaxie obligatoire et volontaire ayant pour objectif de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation d'une maladie. Il est proposé de reconduire ces dispositions lors de cette campagne avec un renforcement des plans de lutte et des vaccinations.

Il est également proposé de reconduire le dispositif de suivi sanitaire de la faune sauvage en mobilisant une aide correspondant à 50 % du coût des analyses dans une limite de 1 300€ maximum aux professionnels de la faune sauvage, ainsi qu'aux Communes.

La subvention d'équilibre de 400 000€ qu'il est proposé de verser par le budget principal au budget annexe du laboratoire départemental d'analyses sera ajustée en cours d'année au vu du besoin de financement réel du laboratoire.

74020 - Soutien et développement de l'agriculture

Il est proposé que le Département poursuive en 2017 les opérations de partenariat dans les domaines de compétence qu'il partage avec la profession agricole, à savoir la compétitivité des entreprises agricoles, l'accès à emploi agricole dans les territoires ruraux, le développement de la consommation locale ainsi que l'aménagement des territoires.

La contribution en termes d'emplois ainsi que l'affirmation qualitative des productions avec leurs typicités régionales sont des axes prioritaires que le Département encourage en subventionnant divers organismes œuvrant dans ces domaines.

Il est proposé de soutenir dans le cadre de son champ de compétence, la Chambre d'Agriculture d'Alsace (proposé : 250 000€, 250 000€ supplémentaires pourraient être proposés en fonction des résultats du partenariat en matière de retour à l'emploi), la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (proposé : 18 000€), les Jeunes Agriculteurs (proposé : 10 000€) et le Service de Remplacement en Agriculture (proposé : 15 000€).

15 000 € sont envisagés pour des cotisations à différents organismes : Association Nationale des Elus de Montagne- ANEM (proposé : 5 120 €), Association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace – APRONA (proposé : 340 €), Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses – ELIZ (proposé : 8 240,42€), Association Régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'Environnement en Alsace – ARIENA (proposé : 40€), Groupement de Défense Sanitaire Alsace – GDS – 490€).

74030 - Aménagement de l'espace rural

Les aménagements fonciers sont un outil de développement durable des territoires sous maîtrise d'ouvrage du Département avec une gouvernance locale à travers les

commissions communales d'aménagement foncier. Une quarantaine de communes sont en cours d'aménagement foncier (dont une vingtaine pour le Contournement Ouest de Strasbourg).

Ils engendrent des gains de productivité pour les entreprises agricoles et forestières et permettent de mieux valoriser les productions agricoles et forestières (circuits betteraviers et céréaliers, accès pour camions grumiers, valorisation du bois-énergie) dans leurs débouchés vers les industries agroalimentaires et les industries du bois.

Les principaux objectifs de l'aménagement foncier sont :

- l'amélioration de l'exploitation agricole par le regroupement et l'amélioration de la desserte,
- la protection contre les coulées de boue,
- la mise en place de surface d'extension pour les équipements communaux,
- la préservation des paysages et de l'environnement.

Il est proposé qu'un crédit d'investissement de 984 758.39 € soit consacré en 2017 aux opérations d'aménagement foncier en zones agricoles et forestières (remembrements en secteurs de plaine et de montagne) ainsi qu'au financement des travaux connexes réalisés par les associations foncières et les Communes après les aménagements foncier agricoles ou ceux induits par la création de routes départementales.

Ces projets pourraient concerner notamment les territoires des Communes d'Albé, Dossenheim-sur-Zinsel, Durningen, Gumbrechtshoffen, Hinsbourg, Hirschland, Keffenach, Kienheim, Knoersheim, Lorentzen, Mackwiller, Maisongoutte, Neubois, Ohlungen, Thal-Drulingen et Westhouse-Marmoutier.

Il est également proposé de poursuivre en 2017, le soutien à l'ouverture des paysages en zone de montagne en faveur des associations foncières pastorales, des Communes et de leurs groupements à travers le dispositif d'aide à la restauration et à l'entretien des parcelles agricoles en zone de montagne. Cette politique vise à préserver les paysages de l'enfrichement et à fournir aux exploitations agricoles de ces secteurs des surfaces exploitables supplémentaires, afin de maintenir voire de développer l'activité agricole qui est importante pour l'économie locale et la qualité du cadre de vie des habitants.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2017 de l'axe d'intervention 740 Aménagement de l'espace rural.

Il vote les subventions suivantes :

- * *Chambre d'Agriculture d'Alsace, pour les actions partenariales : 250 000€*
- * *Service Départemental de Remplacement en Agriculture (SDRA) : 15 000€*
- * *Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin (FDSEA) : 18 000€*
- * *Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin : 10 000€*

Il vote les cotisations suivantes :

- * *Association Nationale des Elus de Montagne : 5 120€*
- * *Association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace : 340€*
- * *Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses : 8 240.42€*

* Association Régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'Environnement en Alsace :
40€

* Groupement de Défense Sanitaire Alsace : 490€

Il décide de reconduire le dispositif de prise en charge de 50% pour les analyses de faunes sauvages avec une limite de 1 300 € maximum pour l'année 2017, ce crédit étant inscrit au projet de budget primitif 2017.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY